

Commune de PIGNANS



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
Du 22 août 2022

## ARRÊTÉ N° 2022/435

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 22 août 2022 de Monsieur PEROT Sylvain tendant à obtenir l'autorisation de stationner sur la voie publique communale en vue de travaux rue Cotte-Paille,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule sur la place de l'Église afin de procéder à des travaux rue Cotte-Paille, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

#### Article 2 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 22 août au jeudi 22 septembre 2022 inclus.

#### Article 4 :

Le pétitionnaire ou son mandataire sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 août 2022.

**Le Maire,**  
**Fernand BRUN**

